

Your World First

C/M/S/ Bureau Francis Lefebvre

Vous accompagner dans le secteur de la santé





Vos enjeux

L'encadrement juridique du secteur de la santé est en constante évolution. Les exigences relatives à la sécurité sanitaire, la contrainte budgétaire liée à l'accroissement des dépenses sociales, la pression accrue des autorités européennes et internationales, la tendance croissante des pouvoirs publics à substituer à une politique clairement définie des mesures difficilement prévisibles et les exigences accrues des patients et de leurs associations sont autant de facteurs qui expliquent les mutations permanentes.

Ces évolutions ont entraîné des changements substantiels dans les relations entre les fabricants, les fournisseurs, les distributeurs et les patients mais également entre les industriels et les pouvoirs publics.

Dans ce contexte, en tant qu'acteurs du secteur, vous devez être en mesure de suivre ou, mieux encore, d'anticiper ces évolutions qui soulèvent des questions de plus en plus complexes.

Nos domaines d'intervention

Pour vous accompagner dans cette démarche et répondre à ces problématiques de plus en plus « pointues », nous mettons à votre disposition une équipe de spécialistes du secteur de la santé.

Notre équipe d'avocats est apte à intervenir sur toute question liée aux relations entre les pouvoirs publics et les professionnels de santé, les établissements de santé, les organisations professionnelles ou les entreprises du secteur des médicaments, des dispositifs médicaux, des compléments alimentaires ou des produits cosmétiques.

Ils interviennent ainsi en matière de :

- **réglementation produit** : réglementation applicable au produit de santé à tous les stades de la vie du produit, incluant régulation financière et taxes spécifiques ; relations avec les autorités ; conseil et contentieux, notamment devant le Conseil d'Etat, à la Cour de justice de l'Union européenne et à la Cour européenne des droits de l'homme ;
- **responsabilité produit et contrats internationaux** : conseils quant au rappel et au retrait de produits ; représentation dans le cadre

d'actions en responsabilité ou d'expertises judiciaires ; rédaction de contrats commerciaux et de clauses de prévention des risques (responsabilité, campagne de rappels, anti-corruption) ;

- **réglementation économique et droit de la concurrence** : droit anti-trust ; droit économique ; politique commerciale ; relations avec les distributeurs ;
- **réglementation douanière** : conseil et contentieux en la matière ;
- **corporate** : accompagnement sur tous les aspects M&A des opérations d'acquisition, de cession, de rapprochement ou d'investissement et notamment des aspects de réorganisation de groupes ; carve-out pouvant être complexes en fonction des lignes de produits ;
- **propriété Intellectuelle** : conseil et contentieux en matière de marques, dessins, modèles et brevets ;
- **IT/protection des données personnelles** : e-santé ; plates-formes Internet ; logiciels ; protection des données personnelles.

Notre approche

- Une **approche globale et multidisciplinaire** : vos dossiers sont au cœur de nos préoccupations. En fonction de leur complexité et de leurs implications financières, nos avocats s'adjoignent d'autres compétences juridiques, fiscales et sociales du cabinet pour vous apporter un conseil complet.
- Un **accompagnement décisionnel fondé sur le conseil et l'assistance** : nous prenons en compte vos objectifs particuliers, base de notre accompagnement, dans un souci d'inscrire vos prises de décision dans la durée.
- Une capacité de **prise en charge des dossiers à caractère international** : en tant que membre du réseau CMS, nous sommes en mesure de vous proposer une équipe internationale adaptée maîtrisant les pratiques locales du droit des affaires de chaque pays concerné.
- Une **rigueur méthodologique** : nous évaluons vos besoins, mettons en place des stratégies adaptées à votre organisation et vous accompagnons dans les différentes phases de vos opérations, tant en qualité de conseil que dans la gestion des contentieux.

CONTACTS

Bernard Geneste, Avocat associé
Droit des produits de santé, contentieux administratifs et européens
+33 1 47 38 44 24
bernard.geneste@cms-bfl.com

Jean de la Hossieraye, Avocat associé
Responsabilité produits et contrats internationaux
+33 1 47 38 41 96
jean.delahossieraye@cms-bfl.com

Arnaud Hugot, Avocat associé
Corporate/M&A
+33 1 47 38 40 43
arnaud.hugot@cms-bfl.com

Denis Redon, Avocat associé
Droit de la concurrence et réglementation économique, douanes
+33 1 47 38 42 04
denis.redon@cms-bfl.com

Anne-Laure Villedieu, Avocat associé
Propriété intellectuelle, IT, protection des données personnelles et droit commercial
+33 1 47 38 43 73
anne-laure.villedieu@cms-bfl.com

Des avocats actifs au sein du groupe Lifesciences de CMS

CMS Bureau Francis Lefebvre est membre de CMS, regroupement de 10 grands cabinets d'avocats européens indépendants, implantés dans 34 pays à travers le monde. Pour mieux appréhender les différents enjeux fiscaux, juridiques et sociaux de nos clients, notre organisation est bâtie autour de 19 groupes de travail. Ainsi, au sein du groupe sectoriel « Lifesciences », nos avocats peuvent :

- échanger, mettre en commun leurs compétences et leurs expériences ;
- partager leur(s) approche(s) locale(s) du marché.

“ Une équipe complète avec une grande expérience des aspects réglementaires de l'industrie des sciences de la vie. Elle est particulièrement compétente dans le domaine des essais cliniques, des autorisations de commercialisation, des décisions de validité et de publicité. ”

Chambers Europe 2015 : Produits pharmaceutiques/Sciences de la vie – France

“ L'équipe affiche une solide expertise en matière réglementaire et gère régulièrement des homologations, remboursements et inscriptions de médicaments et de dispositifs médicaux. Le cabinet intervient également dans des affaires liées à la responsabilité du fait des produits. ”

Legal 500 EMEA 2015 : Santé et Sciences de la vie – France



CMS Bureau Francis Lefebvre
2 rue Ancelle
92522 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

T +33 1 47 38 55 00

CMS Bureau Francis Lefebvre, entité opérant sous la forme d'une société d'exercice libéral à forme anonyme (S.E.L.A.F.A.), est membre du groupement européen d'intérêt économique CMS Legal Services EEIG (CMS EEIG), qui coordonne un ensemble de cabinets d'avocats indépendants. CMS EEIG n'assure aucun service auprès de la clientèle. Seuls les cabinets d'avocats membres offrent des prestations de services dans leurs ressorts géographiques respectifs. CMS EEIG et chacun des cabinets d'avocats qui en est membre, sont des entités juridiques distinctes dont aucune n'a autorité pour engager les autres. CMS EEIG et chacun des cabinets d'avocats membres sont responsables de leurs propres actes ou manquements, et non de ceux des autres membres du groupement. L'utilisation de la marque « CMS » et du terme « le cabinet CMS » désigne certains ou la totalité des cabinets d'avocats membres, ou encore leurs bureaux. Consulter le site Internet cms.law/bfl.com pour obtenir des informations complémentaires.

Implantations CMS : Aberdeen, Alger, Amsterdam, Anvers, Barcelone, Belgrade, Berlin, Bratislava, Bristol, Bruxelles, Bucarest, Budapest, Casablanca, Cologne, Dubaï, Düsseldorf, Édimbourg, Francfort, Genève, Glasgow, Hambourg, Istanbul, Kiev, Leipzig, Lisbonne, Ljubljana, Londres, Luxembourg, Lyon, Madrid, Mexico, Milan, Moscou, Munich, Muscat, Paris, Pékin, Podgorica, Prague, Rio de Janeiro, Rome, Sarajevo, Séville, Shanghai, Sofia, Strasbourg, Stuttgart, Téhéran, Tirana, Utrecht, Varsovie, Vienne, Zagreb et Zurich.

cms.law/bfl